

A'HAREÏ MOT KÉDOCHIM

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Parce que nous
avons besoin du
Beth Hamikdash
plus que tout

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17 

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« **Soyez saints car Je suis saint** » (Vayikra 19 ;2)

La Torah nous enseigne une façon de vivre et de mener la guerre contre nos instincts, en nous indiquant les moyens à utiliser pour nous défendre contre eux : L'étude la Torah et l'application des Mitsvot

En effet, elles sanctifient et affinent la personnalité de l'homme. Car la Torah et son application possèdent cette force de métamorphoser l'homme qui s'y implique vraiment.

L'étude de la Torah ne se limite pas à faire atteindre un haut niveau de connaissance, mais a pour but d'élever l'homme spirituellement. Contrairement aux autres études, il ne s'agit pas d'une préparation en vue de décrocher un diplôme au terme d'un certain nombre d'années. On ne vise ni à apprendre un métier ni à bénéficier d'un titre honorifique... Autrement dit, on ne se focalise pas sur ce que l'on va avoir, mais plutôt sur ce que l'on va être ! Cette sanctification passera inévitablement par la crainte d'Hachem.

Pour y arriver, nos sages expliquent qu'il faut établir des barrières, comme il est écrit : « faites une haie autour de la Torah » (Avot 1;1). Rachi (sur le verset Vayikra 19;2) nous dit que partout où l'on place une

SAINTS ET IRRÉPROCHABLES

barrière pour éviter la débauche, on trouve la sainteté.

Dans cet esprit, le verset « tu es un peuple saint » (Dévarim 14, 21) est commenté ainsi : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis » (Yébamoth 20a), car si l'homme ne se domine pas dans ce qui lui est permis, il risque de tomber ensuite dans des fautes beaucoup plus grossières.

D'autre part, Rabénu Yona explique que la Michna (Avot 1;1) fait référence au verset : «Soyez fidèles à Mon observance » (Vayikra 18;30), que la Guémara (Yevamot 21a) interprète par : « ajoutez une garde à Ma garde ». Cette haie autour de la Torah est très importante, car elle permet de ne pas trébucher dans les Mitsvot. C'est pourquoi quiconque respecte les paroles de nos sages qui ont instauré ces barrières de protection montre son attachement inconditionnel à Hachem et sa véritable crainte envers Celui qui nous a ordonné d'accomplir les Mitsvot.

En effet, accomplir seulement les Mitsvot ne prouve pas une réelle crainte d'Hachem. Si l'homme ne prend pas de précautions

pour éviter de succomber à la tentation, il montre que l'accomplissement des Mitsvot ne tient qu'à son bon vouloir et qu'il ne sera pas désolé s'il en venait à les transgresser. **Suite p3**



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

COMMENT ARRIVER À NE PAS SE VENGER?

Dans notre Paracha sont enseignées deux Mitsvot qui sont particulièrement difficiles à accomplir: 'LO TIQUOM VELO TITOR'(Vaykra 19.18) c'est-à-dire que la Thora interdit de se venger ni de garder rancune! La question que l'on se posera est comment peut-on se retenir de se venger? Voilà que c'est un des sentiments des plus humains ! Et comme on le dit bien : "la vengeance est un plat qui se mange froid!"

Le Zikhron Yossef va nous donner plusieurs conseils basés sur nos Sages pour ne pas tomber dans ce grave défaut !
1° le Séfer Hah'inouh (241) dit: « que l'homme doit voir et comprendre que TOUT ce qui se passe dans sa vie est mû par la volonté du Créateur ». Tout ce qui se passe dans nos relations entre les hommes est aussi voulu dans les Cieux. L'homme doit donc savoir que ce sont ses propres FAUTES qui entraînent qu'Hachem a décrété que telle chose arrive sur sa personne. L'homme ne doit pas chercher à se venger de son prochain, car il n'est pas la véritable cause du dommage qui trouve son origine uniquement dans ses propres fautes! etc...»

2° Une autre façon de comprendre l'interdit de tirer vengeance c'est le Rambam dans Déot (7.7): « Celui qui se venge transgresse l'interdit de 'ne pas se venger'. Bien que l'homme ne sera pas puni par des coups en transgressant cet interdit, il reste que c'est un mauvais trait de caractère. L'homme doit s'efforcer d'être miséricordieux avec son prochain, car TOUTES les choses de ce monde ne valent pas grand-chose, car elles sont toutes FUTILES et SANS INTÉRÊT, à quoi bon se quereller?».



Dans le même esprit, le Kéli Yakar sur le même verset dit que cela ressemble à un petit enfant qui construit un château de sable sur la plage. Vient un autre enfant et lui détruit son château. Le pauvre petit tout en sanglots se tourne vers son père et lui demande d'aller TUER ce deuxième enfant qui a eu le toupet de détruire son palais! Le père repousse les arguments de son jeune fils, car il comprend bien que son petit Yankélé n'a pas la maturité intellectuelle suffisante.

De la même manière explique le Kéli Yakar toutes les choses de ce monde ne valent pas beaucoup plus que ce château de sable! Hachem qui connaît la vraie valeur des choses de la vie dit à son fils(le peuple juif) de ne pas se quereller pour cela!!

3° cette autre option est donnée par le Yérouchalmi dans Nédarim(9.4) qui donne l'allégorie de celui qui coupe un morceau de pain alors qu'il le tient dans sa main. Finalement le couteau se plantera malencontreusement sur la deuxième main et la blessera. Est-ce que la main blessée se vengera sur la main qui a tenu le couteau!!? On sait bien que c'est un même corps!?

De la même manière le Clall Israel est un même corps au niveau des âmes et donc il n'y a pas de place pour la vengeance entre les membres d'un même corps!!

4° Un dernier conseil, et peut-être le plus efficace est celui d'accomplir la Mitsva de' Bétsdeq Tichpot Et Hamitéra' qui est aussi mentionnée dans notre Paracha (19.15). C'est la Mitsva de juger POSITIVEMENT les actions de son prochain. C'est ce qui est écrit: « Tu jugeras ton prochain avec justice ». **Suite p2**



« **Les pratiques du pays d'Égypte où vous avez demeuré, ne les imitez pas** » (Vayikra 18-3)

Rav Galinsky zatsal expliqua dans un de ses cours au nom de Rachi que **les mœurs des Égyptiens étaient plus dépravées que celles de n'importe quelle autre nation**. Le Maharal de Prague, dans son livre Gour Arié, pose la question suivante : **il est écrit de ne pas faire comme les Égyptiens, ce qui voudrait donc dire que l'on peut se comporter comme les autres nations, et pourquoi cela ? ... et puis quoi? parce que leurs mœurs sont moins pires !**

Comment comprendre une telle chose ?

J'ai trouvé une réponse à l'instar des propos suivants du Rav de Ponievitch zatsal :

Celui-ci me posa la question suivante : il y a une michna dans les maximes des pères (Avot, 5-14), qui classe les personnes qui viennent à la maison d'étude en quatre catégories différentes : **« celui qui s'y rend mais n'applique pas ce qu'il a étudié, il lui reste le mérite des efforts qu'il a fait pour s'y rendre ; celui qui applique sans venir étudier, par exemple s'il reste étudier à la maison, il récoltera le mérite de ses actes ; celui qui vient étudier et qui applique, c'est un homme pieux ; celui qui ne vient pas étudier et qui ne pratique pas non plus, c'est un mécréant. »**

Il s'étonna de cette association : **comment mentionner ici une personne qui ni n'étudie, ni ne pratique ? Qu'a-t-il à voir avec les autres types de personne dont parle la michna !**

"Écoute une réponse", continua-t-il.

Voici un étudiant en yéchiva assis dans la maison d'étude. Il traverse un passage à vide. Ça arrive. La motivation a disparu, l'enthousiasme s'est volatilisé. Il commence même à envisager de plier bagages. C'est alors qu'il regarde autour de lui à quoi ressemblent ceux qui n'ont rien à voir avec la maison d'étude, à quoi ressemble leur monde et leurs intérêts dans la vie, il voit à quel point ils sont à plaindre. Il redevient persuadé que sa place n'est pas ailleurs que dans la maison d'étude. Et grâce à Dieu, le goût à l'étude va revenir et tout va rentrer dans l'ordre. **Et grâce à qui n'a-t-il pas tout laissé tomber ? Grâce à ceux qui ni n'étudient, ni ne pratiquent. C'est la raison pour laquelle la michna parle d'eux avec ceux qui fréquentent la maison d'étude.**

Et d'ailleurs écoutez ce qui m'arriva un jour. Je fus invité à donner un cours. Le public était déjà arrivé, je m'apprêtais à commencer à parler quand tout à coup pénétra dans la salle un individu, cheveux longs et boucles d'oreilles. Il s'adressa alors à moi en ces termes : "Je suis journa-

QUI A LE PLUS DE MÉRITE?

liste du journal 'untel' et je voudrais interviewer des personnes dans l'assistance". Je lui répondis que moi aussi je n'étais ici qu'un invité et qu'il fallait demander la permission aux organisateurs de la soirée. Je me mis à parler. Il s'assit parmi la foule et écouta le cours comme tout le monde. Il retint son souffle avec les autres, il éclata de rire avec eux. Après le cours, il attrapa un des participants pour l'interviewer : "Vous êtes né dans une famille religieuse ?". "Non", répondit-il, "je suis un baal téchouva (personne revenue à la religion)". "Ah ! Alors que pensez-vous de cette question : entre vous et un jeune homme orthodoxe de Bné Brak, qui de vous deux a le plus de mérite dans le Ciel ?"

-vous de cette question : entre vous et un jeune homme orthodoxe de Bné Brak, qui de vous deux a le plus de mérite dans le Ciel ?"

Moi, j'aurais répondu que c'était évident que le baal téchouva avait plus de mérite, n'est-il pas écrit : dans le Ciel, là où se tiennent les baalés téchouva, les justes parfaits ne peuvent pas accéder !

L'interviewé répondit : **"Le jeune de Bné Brak bien sûr!"**

Le journaliste qui pensait comme moi fut surpris de la réponse. "Pourquoi donc ?", demanda-t-il. "Parce qu'il étudie plus que vous la Torah ?"

L'autre répondit : "Pas à cause de ça.

Il faut que vous sachiez que je suis revenu à la religion parce que j'ai connu la rue, j'ai vu de mes yeux dans quelle jungle vivent les hommes et j'ai compris qu'il n'y avait pas d'autre refuge que de venir vivre une vie emprise des valeurs de la Torah. **Devenir religieux, c'était pour sauver ma vie, je n'ai aucun mérite à cela.**

Par contre, un jeune de Bné Brak a grandi dans une famille religieuse, il sait qu'il y a autour de lui un monde plein d'images et de musiques attrayantes. Il n'y voit pas le côté malsain de cette société, il pourrait être facilement hypnotisé par toute l'apparence attirante, et **pourant il a la force de rester entre les quatre murs de la maison d'étude. Quel immense mérite lui revient !"**

J'aurais voulu descendre pour l'embrasser. Quelle compréhension, quelle authenticité ! Et d'ailleurs c'est ce qui est écrit ici : "Le Saint Béni Soit-Il a voulu donner du mérite à Israël, c'est la raison pour laquelle il multiplia les mitsvot de la Torah" (Makot, 23a). Il en aura sûrement qui vont venir se plaindre : pourquoi tant de contraintes, d'interdits et de limitations, qu'est-ce que ça changerait si on ne faisait pas tout ça ?

Vous avez sûrement compris maintenant pourquoi le Saint Béni Soit-Il nous a exilé dans cette Égypte impure, berceau des mœurs les plus abjectes : pour mettre sous nos yeux de façon concrète vers quoi nous aurions pu précipiter !... (Tiré de l'ouvrage Véigadéta)

Rav Moché Bénichou



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

COMMENT ARRIVER À NE PAS SE VENGER? (suite)

Le Hafets Haim au début de son livre explique que c'est la Mitsva de juger positivement les actions de son ami. Et même si quelquefois il arrive à notre prochain de trébucher dans certaines Mitsvot, puisque d'une manière générale il fait attention de pratiquer la Thora, alors on se doit de juger positivement son action. Ce ne sera pas le cas si cette personne fait systématiquement des Avérots et n'a pas la crainte du Ciel! Donc si on arrive à ancrer cette belle Mitsva en nous, alors c'est sûr que la Vengeance et la Rancune quitteront notre cœur.

Comme l'enseigne le Rav Yéroham Brodienski chlita (Machguiah de Kól Thora) chacun considère son comportement comme intègre à ses propres yeux ! Le problème est le regard de l'autre qui est toujours sévère quand il s'agit de juger son prochain. Si on arrive à implanter cette très bonne Mida de voir le bien chez son prochain, alors nécessairement il n'y a plus de place ni pour le Lachon Hara/médiance ni pour la rancune !! Un tout petit exemple c'est que durant les jours de demi-fête de Pessah on s'est promené dans la jolie forêt à côté de la ville d'Elad. Là-bas on a vu au loin un quidam en train de couper un arbre! Comme vous savez : Erets Israël n'est pas encore devenu la petite Suisse avec ses forêts et ses lacs! Donc on aurait pu dire: 'quelle mauvaise personne qui coupe un arbre pour ses besoins personnels : quel toupet!' mais comme on connaît cette Mitsva, on a simplement dit: 'certainement qu'il y a une obligation quelconque à abattre cet arbre'. Finalement, en s'approchant on a vu que l'arbre était déjà complètement mort! Donc on a bien eu raison de ne pas juger sévèrement notre prochain et en plus on a gagné une Mitsva!

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

Durant la période du Omer, les talmidim de Rabbi Akiva périrent car ils négligèrent (à leur niveau bien sûr) leur relation avec leur prochain. Il est bon durant cette période, en forme de réparation, de soigner davantage nos rapports avec notre entourage. A ce propos, on relatera l'histoire suivante.

Dans une classe de jeunes filles de CM2 arriva une nouvelle élève. Elle était sympathique et agréable mais avait un certain défaut physique au visage. Elle fut accueillie agréablement au début mais bien vite, on commença à se moquer un peu d'elle et à la mettre de côté. **Son défaut n'était malheureusement pas passé inaperçu.** Les enfants supportent mal les différences. L'institutrice remarqua que cette pauvre fille était sujette à des moqueries et essaya de raisonner les élèves mais sans résultat. Les parents de cette pauvre enfant décidèrent de la retirer de l'école tellement elle souffrait. **Dépourvue, l'institutrice décida de prendre conseil auprès de**

son mari qui était très proche de **Rav Steinman Zatsal**. En entendant l'histoire le Rav se mit à pleurer. Ces jeunes filles doivent comprendre que quelqu'un qui manque de respect à son prochain, manque de respect à D... **Elles n'ont donc plus le droit de prier,** D... méprise leurs prières.

Le lendemain dès son arrivée, l'institutrice ouvrit les livres d'étude passant ainsi outre la prière quotidienne. Les élèves, étonnées lui rappelèrent qu'elles devaient au préalable prier avant de commencer les cours.

« J'ai reçu un ordre explicite de Rav Steinman que vous n'avez pas le droit de prier ».

« Comment cela ? » demandèrent les élèves, « nous sommes juives et nous nous devons de prier ».

Celui qui blesse son ami est apparenté à un meurtrier. Une telle personne ne peut prier, D... n'accepte pas ses prières. Les jeunes filles furent bouleversées par de tels propos et décidèrent de demander pardon à leur camarade et de cesser de lui faire du mal.



SAINTS ET IRRÉPROCHABLES

C'est en cela que les lois instituées par nos sages sont des racines qui développeront la crainte du Ciel, comme les racines d'un arbre lui permettent de se développer et de grandir. Faire croître cette crainte est le principal but de l'homme dans ce monde et la plus belle vertu qu'il peut atteindre.

Rav Yossef Haim Sitruck Zatsal disait: «*que la crainte, c'est l'écrin de la mitsva. Dans le couple, l'amour a tendance à s'éroder avec le temps, sauf si on le conserve dans un écrin qui s'appelle la crainte, le respect. Pour épouser une femme il faut l'aimer, pour rester marié il faut la respecter. Si l'amour permet de fonder un foyer, la crainte permet de le conserver. Il en est ainsi pour notre union avec Hakadoch Baroukh Hou : pour la faire perdurer, il nous faut mêler la crainte à l'amour.* »

D'après le Ramban, la Kédoucha ne se limite pas au respect des Mitsvot. Pour le Ramban, la Torah nous invite à suivre une ligne de conduite fondée sur la retenue, même dans les actes permis. Car si l'on se contente d'observer les Mitsvot au pied de la lettre, on pourra facilement devenir ce qu'il appelle « Naval béréchout hatorah/un débauché avec autorisation de la Torah ». Cette attitude de « faire le minimum » nous fera vite tomber dans le laxisme, la permissivité, la gloutonnerie. C'est ainsi que d'après le Ramban, Hakadoch Baroukh Hou exige de nous bien davantage que le simple respect des Mitsvot.

Il est écrit dans notre paracha (Kédochim) : « **réprimander, tu réprimanderas ton prochain, et ne porte pas de faute à cause de lui.** » (Vayikra 19;17)

Pourquoi la Torah répète-t-elle le mot réprimander ? Nos Sages expliquent qu'il est question de deux réprimandes distinctes, l'une destinée à soi-même et la seconde, à son prochain. C'est-à-dire que lorsque l'on souhaite réprimander son prochain, il nous incombe en premier lieu de se l'adresser à soi-même pour savoir si on est exempt du défaut qu'on impute à l'autre.

La Guémara (Kidouchine 70b) nous enseigne « Kol hapossel bémoumo possel/les fautes dont on soupçonne autrui sont en réalité les nôtres ». En effet, lorsqu'on soupçonne ou accuse une personne, c'est en réalité parce que notre regard est essentiellement orienté par ce qui occupe nos pensées. Nos soupçons envers l'autre sont souvent, en réalité, les fautes que nous-mêmes sommes le plus souvent incités à commettre.

Nous l'expliquerons par le récit suivant :

Réouven le laitier du village reçoit un jour une convocation au tribunal. Étant un homme droit et honnête en affaires, Réouven ne manque pas d'être surpris par cette convocation. Lorsqu'il arrive au tribunal, il se voit accusé par le boulanger de l'avoir escroqué chaque jour sur la quantité de beurre qu'il lui a livrée. En effet, le boulanger se plaint d'avoir reçu des mottes de beurre de 900, 850 ou même 800gr de au lieu du kilo commandé.

Le juge se tourne vers Réouven et lui demande quel type de balance il

utilise, et si celle-ci ne s'était pas dérégulée avec le temps. Réouven explique au juge qu'il dispose d'une balance à deux plateaux d'une très grande précision dont personne ne s'était plaint jusqu'à présent. Il précise que, pour mesurer le kilo de beurre qu'il vend au boulanger, il pose sur un plateau la motte de beurre et, sur l'autre, la miche de pain d'un kilo que lui livre le boulanger chaque matin.

Le juge lance un regard sans équivoque au boulanger qui ne trouve rien à ajouter pour sa défense... Il n'a finalement reçu que ce qu'il a donné !

Vis-à-vis de nos prochains, nous ne recevrons que par rapport à ce que nous avons donné. Il ne sert à rien de se plaindre du peu qu'on reçoit, il faut accepter de reconnaître ses torts et de s'améliorer.

La Torah nous met en garde à ce sujet : « réprimander, tu réprimanderas ton prochain » mais attention ! « Ne porte pas de faute à cause de lui » : ta réprimande ne doit porter sur des fautes dont toi-même est coupable !

S'il en est ainsi avec notre prochain, combien plus avec notre conjoint(e). Tel un miroir avec lequel on s'examine, notre conjoint(e) est celui avec lequel on pourra déceler nos défauts et se faire des reproches à soi-même.

Le/la conjoint(e) est ce miroir qui reflète l'image qui se trouve en face de lui. Le reflet sourit si on lui sourit, et fait la tête si on lui fait la tête.

N'avez-vous jamais remarqué, que lorsqu'une personne (triste ou énervée) s'approche d'un bébé, sa réaction première est de lui sourire. Pourquoi ? Tout simplement parce que le bambin est sain et serein. Il n'envie pas, ne convoite pas et ne jalouse pas son prochain. Il n'est pas énervé ou angoissé. Il respire la paix et la sérénité et c'est pourquoi, dès que l'on voit un bébé, on a envie de lui sourire. Pour le bébé, c'est le contraire qui se produit. Lorsqu'il voit une personne, il ne lui sourira pas automatiquement, il pourra même pleurer à chaudes larmes, pourquoi ? Devinez !

Parce que nous influons sur l'atmosphère qui règne autour de nous. N'oublions pas que, ce que l'on trouve chez l'autre, se trouve certainement chez nous aussi. Une des clés pour le chalom bayit (l'harmonie dans le foyer) nous enseigne Rav Benchetrit chlita, est d'apprendre à se regarder avec le regard de l'autre, à comprendre ce que l'on reflète.



Rav Mordékhaï Bismuth ☎054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



L'ère de la délivrance

Réflexion sur notre temps

Le Ramban dans ses lois sur les rois (11ème chap.), explique que l'obligation de croire à l'arrivée du Machia'h, l'un des treize articles de la foi juive, ne relève pas seulement du domaine de la croyance ; c'est une obligation, comme le dit le prophète : « Même si son arrivée est différée, attends-le » (HabaKouk, 2,3).

Quelle est donc la signification de cette attente ? À propos des autres articles de foi, l'obligation est seulement de croire ; pourquoi ici l'obligation consiste-elle à attendre sa venue ? Il semble que l'espoir et l'attente soient ici nécessaires, dans la mesure où cela rapproche le temps de la délivrance messianique. Le gaon et 'hassid, le rav Na'hman de Breslev dans son livre « Hichtapkhout Hanéféch - Les Effusions de l'Âme », parle beaucoup de l'extrême importance de chaque émotion d'un Juif. Puisque chaque soupir et chaque désir laisse une profonde empreinte dans les cieux, l'attente de tout Israël, qui espère et désire ardemment la venue du Machia'h, rapproche le temps de la délivrance future. L'obligation incombe à chaque Juif d'accélérer la venue du Machia'h et, bien entendu, toutes les prières qui ont trait à l'espérance messianique, « De grâce, vois nos souffrances... et délivre-nous vite en l'honneur de ton Nom » ou « Sonne du chofar pour annoncer notre libération », ou encore « Redonne leur fonction à nos juges, comme autrefois » etc. - toutes ces prières concernant la délivrance future, si elles sont dites avec ferveur, du fond du cœur, sont une réalisation du devoir qu'a chaque Juif

VOUS AVEZ DEMANDÉ LE MACHIA'H... NE QUITTEZ PAS!

d'attendre la venue du Machia'h.

Le 'Hafetz ,Haïm écrit au milieu du 3ème chap. de son livre « Tspita Layéchoua » : « Même les Justes qui ne cessent de chérir la Torah doivent attendre la délivrance finale, puisque cette attente rapproche la venue du Machia'h comme l'affirme le Yalkout Chimoni Lamentations, 997) : « Au moment de la destruction du Temple, Its'hak s'adressa à D... : « Maître du monde, peut-être tes enfants ne reviendront-ils jamais ? » ; D... répondit : « Ne parle pas ainsi, une génération attendra un jour mon règne et sera délivrée immédiatement, comme le dit le verset : « Il y a de l'espoir pour ton avenir, dit D... : tes enfants rentreront dans leur domaine » (Jérémie, 31,17). Telle est la volonté de D... : que nous attendions à chaque instant la révélation de sa royauté ».

Extrait de l'ouvrage « Réflexions sur la délivrance de Rav Shalom Shachne ZOHN



L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat"

veuillez prendre contact

dafchabat@gmail.com

Pour l'élevation de l'âme de Denise DINA CHCIHE bat Elise



Pour l'élevation de l'âme de Albert Avraham CHCIHE ben Julie



La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

Pour l'élevation de l'âme de Mordékhaï NATAF ben Myriam



La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël





« **Voici comment Aharon entrera dans le sanctuaire.** » (16, 3)

La valeur numérique du terme vézot (voici) est la même que celle du mot chafel (bas) et du mot kadoch (saint).

L'auteur du Sia'h Yaakov Yossef zatsal y lit en filigrane l'idée suivante : le Saint béni soit-Il signifie à Aharon qu'afin de Le servir, l'homme a besoin de deux qualités. Il doit à la fois avoir de l'humilité, pour tout ce qui le concerne, et également de l'estime pour ce qui a trait à l'honneur divin.

« **La Tente d'assignation, qui réside avec eux parmi leurs souillures.** » (16, 16)

Une fois, de nombreux Admourim, qui s'étaient rassemblés près du Maguid de Trisk, lui demandèrent pourquoi le Zohar se réfère à la Présence divine par l'appellation de « mère ».

Il leur demanda de proposer eux-mêmes une réponse, mais ils insistèrent pour qu'il leur donne la sienne.

Il leur répondit alors qu'il est habituel, dans le monde, qu'un père apporte un enfant sale à sa mère pour qu'elle le lave ; puis, une fois propre, il l'enlace et l'embrasse. Par contre, la maman étire et embrasse son enfant même quand il est sale.

De même, la Présence divine est prête à résider parmi nous même dans notre souillure, lorsque nous sommes salis par nos péchés. Aussi, est-elle comparée à la mère.

« **Vous garderez Mes lois et Mes commandements que l'homme fera et vivra par eux, Je suis Hachem.** » (18, 5)

Ce verset apporte un enseignement capital : le respect de la Thora est un élixir de vie. Certes, la Thora nous demande d'obéir aux lois d'Hachem, mais elle souligne que c'est pour le bien de l'homme, puisque ces lois lui donnent vie. Nos sages apprennent de ce verset que les lois de la Thora sont mises entre parenthèses lorsqu'il s'agit de sauver une vie humaine que le respect de ces lois mettrait en danger. Cette règle indique clairement que la Thora vise le bien de l'homme.

Voici comment Maïmonide l'énonce (dans Lois du Chabbat, chap. 2, règle 3): « ... cela te prouve que les lois de la Thora ne sont pas des décrets cruels et arbitraires, mais des lois de miséricorde, de pitié et de paix pour le monde. »

C'est ainsi aussi qu'il faut comprendre que les lois de la pureté familiale, ne rapprochent pas seulement l'homme de Dieu, mais aussi et surtout de son épouse.

Les lois de la cacherout, imposent certes une certaine retenue, mais cette retenue elle-même permet que le fait de manger soit un plaisir fin et non une gourmandise grossière.

Les lois du Chabbat nous rapprochent de la spiritualité, mais en même temps elles nous font vivre les joies concrètes d'une vie de famille intense. (Ehal Eliyaou)

« **Ne te venge ni ne garde rancune aux enfants de ton peuple, mais aime ton prochain comme toi-même: je suis l'Éternel.** » (19,18)

La Paracha de la semaine contient le verset bien connu : « tu aimeras ton prochain comme toi-même » qui est le socle de toutes les Mitsvot entre l'Homme et son prochain. A ce sujet, le Roi Salomon enseigne dans Michlé (Les Proverbes) : «

Comme dans l'eau le visage répond au visage, ainsi chez les hommes les coeurs se répondent ». Ce verset nous apprend qu'en souriant à son prochain, il sourira à son tour etc... c'est-à-dire qu'il sera la parfaite réflexion de notre comportement.

Pourquoi le Roi Salomon a-t-il utilisé l'eau dans sa parabole ? Il aurait très bien pu faire référence au miroir comme élément de réflexion ! Le Rav Dessler nous enseigne que contrairement aux idées reçues, ce n'est pas parce qu'on aime qu'on donne, mais plutôt l'inverse. Le fait de donner à quelqu'un nous pousse à l'aimer. En réalité, un homme se retrouve dans ses biens et ses créations ; les donner à autrui nous rapproche donc. Suivant cet enseignement, nous pouvons donc répondre à notre interrogation. Un homme qui se regarde dans un miroir garde le torse bombé, rempli de fierté ; par contre, le seul moyen de se regarder dans l'eau est d'incliner sa tête. C'est ce qu'a voulu nous enseigner le Roi Salomon: pour les coeurs se répondre, il faut savoir s'incliner ! C'est la clé du succès ! (Rav Dessler)



LIYOT AM 'HOFCHI BEARTSÉNOU....?

Nous lisons dans la Hagada de Pessa'h :
הָא לְחֵמָא עֵינָא דִּי אֲכָלָהּ
אֲבָהֵינוּ בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם...לְשֵׁנָה
הַבְּתָרָה בְּאֶרֶץ יִשְׂרָאֵל בְּנֵי חֹרֵיין

« **Voici le pain de pauvre que nos pères mangeaient en Égypte... L'année prochaine, en Erets Israël, des hommes libres** ».

Mais dans toutes les Téfilot de Pessa'h aussi, nous répétons : **«Zeman 'héroténou /l'époque de notre liberté....»**

Mais que signifie l'expression "Bnei 'horine"?

Si l'on nous posait la question, chacun d'entre nous répondrait : **« libre, liberté, affranchi... »**. Mais si on pose la question à un olé 'hadach (nouvel arrivant en Israël) peu hébraïsant, qui chercherait dans son dictionnaire, il la traduirait par : **« les fils des trous... »**. Cette traduction littérale semble étrange, mais elle est d'une extrême profondeur !

Dans les Pirkei Avot 6;2 il est dit : **« Les tables de la loi étaient l'œuvre de D.ieu, et l'écriture était celle de D.ieu, gravée sur les tables »** (Chémot 32;16) ; **ne lis pas 'harout/gravée mais 'hérot/liberté. Car il n'y a d'homme réellement libre que celui qui s'adonne à l'étude de la Torah,** comme il est écrit : « Et de Matana Na'haliel et de Na'haliel Bamot (Bamidbar 21)... » Il est fréquent de trouver dans la Michna ce genre d'enseignement : **« ne lis pas de cette façon, mais plutôt ainsi »**. On pourrait se demander pourquoi, et surtout de quel droit, on pourrait changer ce qu'il est écrit.

L'intention de la Michna n'est pas de corriger le texte de l'Écriture. Elle veut simplement montrer que le verset peut être interprété différemment.

Le Maharal de Prague explique ce qui suit : Lorsque l'on **taille la pierre pour y graver des lettres**, c'est grâce à l'action de creuser que la lettre va apparaître, en tapant des petits coups qui font des trous. L'accumulation de **tous ces petits trous va donner naissance à une lettre**, puis une autre, puis un mot... Ainsi, **les Lou'hot/tables de la loi ont été taillées** par Hakadoch Baroukh Hou. Il les a **gravées** ! Il a gravé les Dix Commandements et, par cette action, a **« imprimé notre carte d'identité »** dans la pierre.

Celle-ci en main, nous sommes un peuple, **un peuple libre, des Bnei 'Horine.**

Établissons maintenant un lien entre la traduction de notre olé 'hadach et la Michna dans les Pirkei Avot qui nous demande de ne pas lire Gravée mais Liberté.



En effet, Bnei 'Horine signifie les hommes libres, mais aussi les **« fils des trous »**. C'est grâce à ces trous, les trous de la gravure des Lou'hot/tables de la loi, que nous sommes libres !

Ainsi, l'expression Bnei 'Horine prend tout son sens: hommes libres mais aussi fils des trous, qui sont issus de la taille des Lou'hot !!

Nous comprenons donc que le but de la fête de Pessa'h, ce n'est pas juste la sortie d'Égypte. Le but principal, c'est de recevoir la Torah !

Comme le dit la Michna : **Car il n'y a d'homme réellement libre que celui qui s'adonne à l'étude de la Torah !** Il ne faut pas confondre cette notion avec le terme de **liberté** employé en hébreu moderne : **« 'hofchi »**, car un juif n'est jamais « 'hofchi »/affranchi.

Comme l'exprime David Hamélékh dans les Téhilim (88;6) : **« Bamétime 'hofchi/les morts sont libres »**. Et la Guémara (Chabat 30a) explique dans **quel sens les morts sont libres** : lorsqu'un homme meurt, il devient **libre/hofchi de la Torah et des Mitsvot**, dans la mesure où il ne peut plus étudier ni accomplir des Mitsvot.

Un juif vivant ne peut pas être 'hofchi/affranchi, et encore moins lorsqu'il vit en Erets Israël (contrairement au passage de l'hymne national israélien : « lihyot am 'hofchi beartsénou.... »/être un peuple affranchi sur notre terre).

Nous sommes dans ce monde dans un seul but, Hachem nous a libérés d'Égypte pour une seule raison : Le Midrach Hagada enseigne : **« Moché annonça la délivrance aux Bnei Israël et ajouta qu'au terme de 50 jours après la délivrance, ils recevraient la Torah.** Comme il est dit : « Quand tu auras fait sortir le peuple d'Égypte, vous servirez Ha-Elokim sur cette montagne » (Chémot 3;12), et le texte fait allusion au don de la Torah sur le mont Sinaï.